



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hiroshi Onuma (Japon)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

[Point 3 b)]

Programme 10

Commerce et développement

1. À ses 6^e et 20^e séances, les 4 et 13 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 10 (Commerce et développement) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog.10)].
2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et la Directrice exécutive du Centre du commerce international (CCI) ont chacun présenté les sous-programmes relevant de leur responsabilité et répondu aux questions soulevées lors de l'examen du programme par le Comité.

Débat

3. Les délégations se sont dites satisfaites du programme et des travaux de la CNUCED, en particulier ceux réalisés dans le cadre du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux).
4. Certaines délégations ont souligné que le cadre logique du programme établissait peu de liens entre les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. Il a donc été estimé qu'il fallait, afin d'améliorer le cadre logique, mieux mesurer



les effets du programme en utilisant des indicateurs de succès mieux définis et en y incluant les observations des bénéficiaires.

5. Les délégations ont souligné l'importance des chaînes de valorisation, du transfert de technologie, de l'information commerciale, de la facilitation du commerce et de la fourniture d'une aide dans ces domaines aux pays les moins avancés ou en situation particulière, y compris les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables. À cet égard, des éclaircissements ont été demandés sur le fait que ces questions, bien que reprises dans la partie stratégie des divers sous-programmes, ne figuraient pas dans leurs cadres logiques, notamment dans les réalisations escomptées ou les indicateurs de succès.

6. Certaines délégations ont demandé des précisions sur la façon dont la CNUCED prendrait en compte le programme de développement pour l'après-2015, lorsqu'il aurait été adopté par l'Assemblée générale, dans le cadre stratégique pour la période 2016-2017.

7. Certaines délégations ont fait observer que le paragraphe 10.4 mentionnait « trois axes » sans expliciter de quoi il s'agissait.

8. Certaines délégations ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et ont demandé des précisions sur les activités visant à promouvoir cette coopération mentionnées dans l'indicateur de succès a) iii) du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) dans le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017. Par ailleurs, on a posé des questions sur la portée des travaux de la CNUCED concernant l'incidence des investissements internationaux sur l'aide publique au développement dont il était question dans la réalisation escomptée a) et l'indicateur de succès a) ii) du sous-programme 2 (Investissements et entreprises), en particulier dans les cas où les flux d'investissements étrangers ne faisaient pas l'objet d'un accord.

9. Certaines délégations ont estimé que les décisions prises à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Doha en 2012, n'avaient pas été prises en compte, en particulier en ce qui concerne les obstacles non tarifaires. À cet égard, elles ont constaté avec préoccupation la modification de l'indicateur de succès b) ii) de la composante 1 (Commerce international des biens et des services) du sous-programme 3 (Commerce international). Dans le rapport récapitulatif du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75), il était question dans le même sous-programme de « réduire ou d'éliminer des obstacles non tarifaires arbitraires ou injustifiés au commerce international ».

10. Les délégations ont souhaité en savoir plus sur les travaux consacrés par la CNUCED à l'intégration régionale, en particulier ceux réalisés dans le cadre du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux), ainsi qu'à la question du développement de l'infrastructure, en particulier l'infrastructure artificielle. Certaines délégations ont également posé des questions sur la prise en compte des questions de transfert de technologie dans le programme de travail général de la CNUCED.

11. Les délégations ont salué et soutenu les travaux menés et les efforts faits par le CCI pour promouvoir les services à caractère commercial en Afrique, en particulier ses activités en faveur des pays les moins avancés. La nécessité de continuer de renforcer les capacités et de faciliter la coopération entre les pays a également été signalée.

12. Les délégations se sont déclarées très satisfaites du rôle de premier plan joué par le CCI. En outre, elles se sont réjouies d'entendre le Représentant du Secrétaire général réaffirmer que le Centre s'efforçait d'atteindre les résultats énoncés dans le cadre de gestion.

13. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour le sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) ont été jugés satisfaisants. On a fait observer, à cet égard, que ce sous-programme était le seul sous-programme du programme 10 qui intégrait la problématique hommes-femmes dans ses indicateurs de succès.

14. Des précisions ont été demandées sur le lien entre les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés et, plus précisément, sur la manière dont l'indicateur de succès a) ii) serait mesuré et les critères qui seraient pris en compte pour mesurer l'indicateur de succès b). Au sujet des indicateurs de succès c) i) et ii), on a fait remarquer qu'il n'existait pas de définition de la compétitivité internationale permettant de mesurer correctement si elle s'améliorait ou non.

15. On a relevé qu'au paragraphe 10.24 de la stratégie énoncée pour le sous-programme, il était indiqué que le CCI contribuerait à la mise en œuvre, entre autres, des déclarations faites lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu en 2011. À ce propos, les délégations ont estimé que la notion de l'efficacité de l'aide n'avait pas fait l'objet d'une définition convenue par l'Assemblée générale et que ce forum n'était pas organisé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont demandé pourquoi le forum était inclus dans le sous-programme et en vertu de quelle résolution le CCI contribuerait à ses travaux.

16. On a demandé s'il était possible de revoir certains éléments du sous-programme 6 à la lumière des discussions et des négociations en cours au sujet des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

17. Des éclaircissements ont été demandés aussi au sujet des travaux du CCI qui avaient trait aux services et à l'intégration régionale.

Conclusions et recommandations

18. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 10 (Commerce et développement) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 10.9

À la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

« La CNUCED et le CCI effectueront davantage d'enquêtes d'évaluation afin de recueillir les réactions des parties prenantes à tous les sous-programmes pour pouvoir apprécier la mesure dans laquelle la capacité des parties prenantes de traiter les questions relatives au commerce et au développement s'est renforcée avec l'aide de la CNUCED ou du CCI. »

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Indicateurs de succès

Remplacer le libellé de l'indicateur de succès a) iii) par le suivant :

« iii) Augmentation des activités de la CNUCED visant à promouvoir la coopération Nord-Sud ou Sud-Sud ou la coopération triangulaire, notamment la publication d'ouvrages et l'organisation d'ateliers ».

Sous-programme 3

Commerce international

Composante 1

Commerce international des biens et des services

Réalisations escomptées du Secrétariat

Remplacer le libellé de la réalisation escomptée d) par le suivant :

« d) Renforcement des capacités des pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire, en fonction de leurs besoins, de concevoir et de réaliser, à tous les niveaux, des objectifs liés à l'économie créative et des stratégies de développement durable ».

Indicateurs de succès

Remplacer le libellé de l'indicateur de succès b) ii) par le suivant :

« ii) Nombre de mesures spécifiques prises par les États Membres, aux niveaux national, régional ou multilatéral, en vue de simplifier et d'harmoniser les mesures non tarifaires dans le commerce international, et notamment de réduire ou d'éliminer les obstacles non tarifaires arbitraires ou injustifiés au commerce international, avec l'aide de la CNUCED ».

Dans l'indicateur de succès d) ii), après « développement durable », insérer « et de l'élimination de la pauvreté ».

Stratégie

Paragraphe 10.16

Remplacer le paragraphe par le texte suivant :

« 10.16 Le sous-programme, qui relève de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, contribuera, dans le cadre des trois grands domaines d'action de la CNUCED, à favoriser l'élimination de la pauvreté et une croissance et un développement durables et équitables, fondés sur le commerce international des biens et services et des produits de base et le système commercial international, et sur les liens entre le commerce et les objectifs de développement convenus sur le plan international. Les mesures non tarifaires et les obstacles non tarifaires au commerce international retiennent de plus en plus l'attention. Des efforts doivent être faits au niveau international pour remédier aux mesures non tarifaires et chercher à réduire ou éliminer les obstacles non tarifaires arbitraires ou injustifiés. Le sous-programme portera sur les enjeux, anciens et nouveaux, du développement (notamment, l'autonomisation économique des femmes, l'accès à un emploi décent et productif, la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté) et évaluera leurs effets sur les possibilités de développement des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition, notamment au niveau des politiques nationales. Il visera à renforcer plus avant la coopération, ainsi que les synergies et les complémentarités, avec les autres organisations internationales, et à encourager la coordination des activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine du commerce international. Il renforcera les aspects des travaux de la CNUCED se rapportant à la communication et à la diffusion. »

Paragraphe 10.17

Remplacer le libellé de l'alinéa a) par le suivant :

« a) Suivre et évaluer, du point de vue du développement, l'évolution du système commercial international et les tendances des politiques commerciales et du commerce international et leur conformité avec les règles du système commercial multilatéral; ».

À l'alinéa b), après le mot « protectionnisme », insérer « y compris les subventions et les barrières commerciales déguisées ».

À la fin de l'alinéa f), ajouter les mots « et évaluer l'incidence du développement sur la clause d'habilitation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ».

Remplacer le libellé de l'alinéa q) par le suivant :

« q) Répondre aux enjeux à la croisée du commerce et de l'environnement dans le cadre de la promotion du développement durable dans ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale, notamment grâce au transfert de technologies à des conditions arrêtées d'un commun accord, et saisir les possibilités commerciales et d'investissement liées à cette question; ».

Remplacer le libellé de l'alinéa r) par le suivant :

« r) Examiner les difficultés à surmonter et les possibilités offertes pour promouvoir le développement durable et éliminer la pauvreté, notamment les instruments et les données disponibles à cet effet; ».

Ajouter le nouvel alinéa w) suivant :

« w) En collaboration avec l'OMC, le CCI et d'autres partenaires concernés, consolider ses travaux sur les bases de données relatives aux mesures non tarifaires, et continuer d'analyser l'incidence de ces mesures sur les perspectives commerciales et de développement des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et de participer à l'initiative Transparence du commerce. »

Composante 2

Produits de base

Indicateurs de succès

Insérer un nouvel indicateur de succès a) ii) libellé comme suit :

« ii) Accroissement de la recherche sur la production des produits de base dans les pays dont les économies sont tributaires des produits de base, en vue de diversifier leur production, notamment en valorisant leurs produits ».

Stratégie

Paragraphe 10.18

Dans la deuxième phrase du paragraphe, remplacer les mots « faire face aux répercussions de la volatilité des prix des produits de base qu'ils subissent » par « surveiller les cours des produits de base et faire face aux répercussions de leur instabilité excessive ».

Après la deuxième phrase, insérer le texte suivant :

« La CNUCED suivra l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et examinera les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de l'élimination de la pauvreté. »

À l'alinéa a), remplacer les mots « la réduction de la pauvreté » par « l'élimination de la pauvreté ».

À l'alinéa b), après les mots « l'agriculture », insérer « et la pêche ».

À la fin de l'alinéa e) iv), ajouter les mots « et les mesures sanitaires et phytosanitaires ».

Sous-programme 4

Technologie et logistique

Stratégie

Paragraphe 10.19

Insérer le nouvel alinéa a) suivant :

« a) Appui aux initiatives et concertation sur les mesures à prendre quant à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques et au transfert de technologies, à l'accès aux technologies et à l'acquisition des technologies en ce qui concerne les pays en développement, notamment la diffusion des technologies sans risque pour l'environnement et le savoir-faire correspondant; ».

Renommer les alinéas suivants en conséquence.

Ajouter le nouvel alinéa m) suivant :

« m) Aide à l'exécution de programmes d'automatisation des procédures douanières et de facilitation du commerce ».

Sous-programme 6

**Aspects opérationnels de la promotion du commerce
et du développement des exportations**

Stratégie

Paragraphe 10.24

Dans l'avant-dernière phrase, supprimer les mots « et des déclarations faites lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée) en 2011 ».

Remplacer la dernière phrase par le texte suivant :

« Le sous-programme contribuera pour beaucoup à faire avancer la mise en œuvre des déclarations ministérielles adoptées à Doha, à Hong Kong et à Genève par l'OMC, en particulier en renforçant et en rendant plus efficaces les institutions d'appui au commerce et les politiques visant à faciliter les exportations et en améliorant la capacité des entreprises de saisir les occasions qui se présentent sur le plan des exportations. »

Paragraphe 10.28

À la fin du paragraphe, ajouter « , notamment en améliorant encore ses systèmes de gestion axée sur les résultats ».

Textes portant autorisation du programme

Sous-programme 6

**Aspects opérationnels de la promotion du commerce
et du développement des exportations**

Remplacer les mots « Résolutions et décisions de l'Organisation mondiale du commerce » par « Déclarations de l'Organisation mondiale du commerce ».